MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2719 3 octobre 2014

## SOMMAIRE

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. . . 130468
AC Yosh Sàrl . . . . . 130476
ADD Venture S.A. . . . . 130468
Adecoagro S.A. . . . . 130495
Aiglemont S.A. . . . . 130474
AI RGL(Luxembourg) S.à r.l. . . . . 130503
Aliyah s.à r.l. . . . . 130468
AlphaOne Management S.à r.l. . . . . 130467
ALPINE-ENERGIE Luxembourg S.à r.l. . 130496
AMO Holding 6 S.A. . . . . 130471
APi Group Lux S.à r.l. . . . . 130469
Aquila Sachwert-Basisfonds II S.A. . . . . 130467
Aragon Securities S.A. . . . . 130469
Arrowgrass Special Situations S.à r.l. . . . 130470
Arthur Welter Immo SA . . . . . 130475
Atelier de Construction Métallique Luxembourgeois S.à.r.l. . . . . 130475
Batisco Holding & Finance S.à r.l. . . . . 130473
Beaumanière S.A. . . . . 130473
Broadnet Lux Holding S.à r.l. . . . . 130472
COMPANY Consulting S.A. . . . . 130512
CORPUS SIREO Investment Residential No. 24 S.à r.l. . . . . 130477
Cygni S.à r.l. . . . . 130466
Dental Studio Wecker S.à.r.l. . . . . 130477
Dental Studio Wecker S.à.r.l. . . . . 130476
eBay Treasury S.à r.l. . . . . 130470
iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l. . . . 130477
Immobilière du Rhin S.A. . . . . 130502
Immobilière Justicia 2026, S.à r.l. . . . . 130502
International Media & Marketing Sàrl . . . 130481
Katana Investments S.A. . . . . 130472
Kieffer et Associés S.A. . . . . 130466
KKR Columba Four S.à r.l. . . . . 130466
KKR Columba One S.à r.l. . . . . 130467
KKR Columba Three S.à r.l. . . . . 130467
KKR Columba Two S.à r.l. . . . . 130468
KKR Future Investments S.à r.l. . . . . 130468
KKR Gaudi S.à r.l. . . . . 130469
KKR Retail Partners Topco S.à r.l. . . . . 130469
KNS S.à r.l. . . . . 130470
Kraft Foods Financing Luxembourg S.à r.l. . . . . 130470
La Cantina Del Gusto SA . . . . . 130474
La Fraise . . . . . 130475
Lagfin S.A. . . . . 130473
Laicalux S.à r.l. . . . . 130466
Landa S.à r.l. . . . . 130476
LBREP III Europe S.à r.l., SICAR . . . . . 130467
Leine Investment General Partner S.à r.l. . . . . 130470
Look Shoes SARL . . . . . 130476
LSREF3 Heart LP S.à r.l. . . . . 130469
Lucien LENTZ et Cie s.à r.l. . . . . 130472
Lux Editions.Lu S. à r.l. . . . . 130466
Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A. . . . . 130475
LuxMobility . . . . . 130474
Lux Property Invest S.A. . . . . 130496
Lux Renewable Holdings S.A. . . . . 130474
M.P. Petit Doudou s.à r.l. . . . . 130477
Novaluxco 1 S.A. . . . . 130500
Routing Luxembourg S.A. . . . . 130478
Siccar Point Energy S.C.A. . . . . 130484
Superholdco Lux S.à r.l. . . . . 130471
taxINvest . . . . . 130499
The Archstone German Residential Fund II . . . . . 130471
Unicapital Investments (Management) S.A. . . . . 130472
Viola Atelier Floral S.à r.l. . . . . 130496

**Kieffer et Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9575 Wiltz, 8, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 97.434.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117418/10.

(140135175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**KKR Columba Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 155.321.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117421/10.

(140135426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Lux Editions.Lu S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 186, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 105.629.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117482/11.

(140134339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Cygni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.272.

—

Les comptes annuels pour la période du 11 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118075/11.

(140136833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

**Laicalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.765.

—

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAICALUX S.à.r.l.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

*Gérant de Sociétés / Gérant de Sociétés*

Référence de publication: 2014117459/12.

(140135234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**KKR Columba One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.436.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117422/10.

(140135429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**KKR Columba Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.437.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117423/10.

(140135427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Aquila Sachwert-Basisfonds II S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.770.

—

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117855/11.

(140136885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

**AlphaOne Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 178.796.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

*Pour AlphaOne Management S. à R.L.*

Référence de publication: 2014117841/11.

(140136699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

**LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

LBREP III Europe S.à. r.l SICAR

Référence de publication: 2014117464/12.

(140135233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**KKR Columba Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 150.294.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117424/10.

(140135428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**KKR Future Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 147.082.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117425/10.

(140135412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.116.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014117580/11.

(140135214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**ADD Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.274.

—

L'adresse de Madame Catherine DUPASQUIER est désormais sise au 2D rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117590/11.

(140134856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Aliyah s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 169.857.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Carsten SÖNS

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014117535/12.

(140134461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**KKR Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingegrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.146.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117426/10.

(140135416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**KKR Retail Partners Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.273.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117429/10.

(140135387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**APi Group Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.898.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014117623/11.

(140135134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Aragon Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.968.

—

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014117625/11.

(140135358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

—

Le bilan pour la période du 21 février 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117481/12.

(140134218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Leine Investment General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.647.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117437/9.

(140134948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**KNS S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4815 Rodange, 59, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 152.043.

—

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014117430/10.

(140135424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Kraft Foods Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 2.530.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.417.

—

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117432/10.

(140135221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Arrowgrass Special Situations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.239.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Arrowgrass Special Situations S.à r.l.

Référence de publication: 2014117862/11.

(140136760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

**eBay Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2249 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.500.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 établis conformément aux normes comptables internationales, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117501/12.

(140135269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**The Archstone German Residential Fund II, Fonds Commun de Placement.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.263.

—

DISSOLUTION

*Extrait*

Archstone Management Germany II S.à r.l. a décidé de résilier le règlement de gestion du fonds The Archstone German Residential Fund II avec effet au 1 er juillet 2014 et de dissoudre le fonds. Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. a confirmé la résiliation de contrats relatifs au fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014118274/17.

(140136390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Superholdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.960.

—

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 juin 2014*

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez prendre note que les adresses professionnelles de Monsieur Georges Scheuer et Mesdames Karolina Dziemianczyk et Virginie Deconinck, gérants de classe D, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez également prendre note que l'adresse professionnelle de l'associé unique Atlam S.à r.l." se situe désormais au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Superholdco Lux S.à r.l.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2014118844/18.

(140135775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

---

**AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

—

Le Conseil d'administration du 10 juillet 2014 a coopté Monsieur Christian SCHILTZ, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie JUNIUS, administrateur démissionnaire.

Monsieur Christian SCHILTZ achèvera le mandat de Madame Marie JUNIUS, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Cette cooptation était sujette à ratification par l' Assemblée générale suivante.

L'Assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2014 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 juillet 2014, et a procédé à l'élection définitive en qualité d'administrateur, de Monsieur Chrisitian SCHILTZ en remplacement de Madame Marie JUNIUS, administrateur démissionnaire, pour achever le mandat de cette dernière qui viendra à expiration à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117891/19.

(140135894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Unicapital Investments (Management) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.018.

—

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 25 avril 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Messieurs Benoît Paquay (demeurant au Grand-Duché de l Luxembourg), Steve David (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg), Gérard Pfauwadel (demeurant en France), et Bernard Sabrier (demeurant au Royaume-Uni) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015;

2. PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative a été ré-appointé dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT) S.A.*
Northern Trust Luxembourg Management Company SA.

Référence de publication: 2014120373/17.

(140138361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2014.

---

**Katana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.677.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117411/9.

(140134922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Lucien LENTZ et Cie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 15.934.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117444/10.

(140134851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Broadnet Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 90.361.170,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.723.

—

Le siège social de l'actionnaire Broadnet Holding Guernsey Limited de la Société a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Le siège social de l'actionnaire Fibernett Holding Guernsey Limited de la Société a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*
Signature
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014122176/18.

(140140984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Batisco Holding & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.041.

—

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société Batisco Financing and Trading S.A. en date du 15 novembre 2013 que:

La personne morale, Batisco Financing and Trading S.A., a changée son prénom officiel pour Batisco Financing and Trading S.A. et son nom nouveau est ALC Financing & Trading S.A. avec effet au 15 novembre 2013.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société, ALC Financing & Trading S.A. en date du 3 juin 2014 que:

Le siège social de la société, ALC Financing & Trading S.A., a été transféré du 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 3 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 04 août 2014.

Référence de publication: 2014122164/17.

(140140316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Beaumanière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.953.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2014*

1. Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31/12/2019.

2. Est réélu commissaire aux comptes pour une période de six années, la société F.G.S. Consulting Llc, ayant son siège social à NV 89101 Las Vegas, Etats-Unis, 520S, 7 th Street, Suite C. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31/12/2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014122189/18.

(140140741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Lagfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 51.599.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 27 juin 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31.12.2013, tenue le 27 juin 2014:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour une nouvelle période expirant en 2015, à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014, comme suit:

*Personne chargée du contrôle des comptes:*

- Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard & Klein S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, RCS Luxembourg B 63706, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014117458/19.

(140134578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**La Cantina Del Gusto SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3212 Bettembourg, 3, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 132.186.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014117433/10.

(140135466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Aiglemont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.021.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AIGLEMONT S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014117881/11.

(140135841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

---

**LuxMobility, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 76, boulevard Napoléon I.

R.C.S. Luxembourg B 178.216.

—

Les comptes annuels du 19/06/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117455/12.

(140134686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Lux Renewable Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 164.872.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue extraordinairement le 30 juin 2014 au siège social de la Société*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour une nouvelle période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2014, comme suit:

*Conseil d'administration*

- M. Diego BIASI, demeurant au 48, Elm Park Mansions, Park Walk, GB - SW10 OAW Londres, administrateur;
- M. Federico Franzina, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- M. Marco CLAUS, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, administrateur.

*Personne chargée du contrôle des comptes*

- DELOITTE AUDIT, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67895, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014117447/21.

(140134543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 51.390.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117452/10.

(140135084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**La Fraise, Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 88.467.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117457/10.

(140134442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Atelier de Construction Métallique Luxembourgeois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 77.365.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014117563/13.

(140135280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Arthur Welter Immo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.

R.C.S. Luxembourg B 121.192.

—

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2014*

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée ordinaire d'un commun accord en renonçant à toute convocation préalable.

*Résolution*

Renouvellement pour une durée de 6 ans du mandat des administrateurs:

- Arthur Welter, né le 29/03/1939 à Luxembourg, demeurant à 4 rue Nicolas Gredt L-1641 Luxembourg
- Marie-José Ihry, née le 15/11/1938 à Reckange-sur-Mess, demeurant à 4 rue Nicolas Gredt L-1641 Luxembourg
- Aniel Gallo, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata, demeurant à 53 route d'Arlon L-8211 Mamer

Renouvellement pour une durée de 6 ans du mandat de l'administrateur délégué:

- Arthur Welter, né le 29/03/1939 à Luxembourg, demeurant à 4 rue Nicolas Gredt L-1641 Luxembourg

Renouvellement pour une durée de 6 ans du mandant du commissaire aux comptes:

- Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.909, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53

*Le bureau*

Référence de publication: 2014117557/21.

(140134621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Look Shoes SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.510.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117476/10.

(140134624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Landa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 18.710.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 29/07/2014.

Référence de publication: 2014117460/10.

(140135061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Dental Studio Wecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 51.913.

—

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014117595/14.

(140134715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**AC Yosh Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.385.

—

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 24 juillet 2014 que:

La société APOGEE LIMITED, ayant son siège social au 1 Le Truchot, GY11WD St Peter Port, Guernesey.

- a transféré 562 parts sociales à la société KC Esther S.à r.l., enregistrée sous le numéro B174450 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

- a transféré 11.937 parts sociales à la société Hanover Investments (Luxembourg) S.A.,

enregistrée sous le numéro B132723 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg 46a, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

- a transféré 1 part sociale à la société Cavendish Limited, Limited Liability, enregistrée sous le numéro WK186281 auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Caiman.

Luxembourg, le 24 Juillet 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117581/20.

(140134649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**M.P. Petit Doudou s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8381 Kleinbettingen, 3, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 168.765.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117494/10.

(140134638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 151.713.

—

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014117503/10.

(140134337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Dental Studio Wecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 51.913.

—

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014117596/14.

(140134716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**CORPUS SIREO Investment Residential No. 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.922.

—

AUSZUG

Am 23. Juli 2014 hat CORPUS SIREO Investment Residential GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, mit dem Gesellschaftssitz in 186, Aachener Straße, D-50931 Köln, Deutschland und eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 66701, der Teilhaber von 23 Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils fünf hundert Euro (EUR 500), seinen Firmennamen und Gesellschaftssitz durch kon-stitutive Eintragung in das Handelsregister des Amtsgerichtes Offenbach am Main dahingehend geändert, dass er ab diesem Zeitpunkt unter dem Namen CORPUS SIREO Asset Management Commercial GmbH firmiert, den Gesellschaftssitz in 64, Jahnstraße, D-63150 Heusenstamm, Deutschland hat und beim Handelsregister des Amtsgerichts Offenbach am Main unter der Nummer HRB 47851 eingetragen ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, der 30. Juli 2014.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2014118127/20.

(140135871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Routing Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.706.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of July.

Before Maître Francis Kesseler, public notary residing professionally at Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Routing Luxembourg S.A.", a "société anonyme" incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.706 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Georges d'Huart, then public notary residing professionally at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 January 1999, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number C-363 dated 21 May 1999, and lastly amended by a deed enacted on 2 March 2004 by Maître Georges d'Huart, prenamed, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-525 dated 19 May 2004.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Routing International N.V.", a company existing under the laws of Belgium, having its registered office at Duwijckstraat 17, 2500 Lier, Belgium (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 3,100 (three thousand and one hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is noted further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder approves the dissolution and liquidation of the Company and it is then noted that this meeting of the Sole Shareholder of the Company is held for the purpose of the present liquidation of the Company, as stated hereunder:

The share capital of the Company is fixed at EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) divided into 3,100 (three thousand and one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and is entirely subscribed and paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder (i) approves the interim balance sheet and the profit and loss account of the Company dated as of the date of the present deed, and shall remain attached to the present deed (the "Balance Sheet"), (ii) renounces to the appointment of a liquidation auditor and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) the Company no longer carries out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment;

(iii) the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities (including any tax liabilities) of the Company, as described in Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, the Sole Shareholder having acknowledged and consented to these transfers; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly tabulated and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to settle any and all assets and liabilities (including, any tax liabilities) held by the Company that would exist at the date of the liquidation of the Company, not mentioned because unknown, which are transferred and conveyed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever;

(v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer any liability of the Company, it having been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Discharge is given to the following current managers of the Company for the performance of their mandate as manager of the Company until the holding of the present deed:

- Ms. Stéphanie Lynn Ratza, with professional address at 647 Waterbury Lane, CDN - N2V 2C4 Ontario, Canada;

- Mr. John Scott Pagan, with professional address at Falcon Court, Cambridge, CDN - N1T 1P2 Ontario, Canada; and

- Mr. Edward James Gardner, with professional address at 7 Montgomerie Mews, London, SE23 3QP, United Kingdom.

* The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at the current address of The Descartes Systems Group Inc. an affiliate company of the Sole Shareholder, at 120 Randall Drive, Waterloo, Ontario, Canada, N2V 1C6.

The share register of the Company has been cancelled.

The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any employee of the notary office of the undersigned notary, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Routing Luxembourg S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social sis au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68.706 (la "Société"), constituée par acte notarié, devant Maître Georges d'Huart, alors notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-363 du 21 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié devant Maître Georges d'Huart, prénommé, en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-525 du 19 mai 2004.

A comparu:

L'associé unique de la société «Routing International N.V.», une société de droit belge, ayant son siège social au Duwijckstraat 17, 2500 Lier, Belgique, (l'«Associé Unique») dûment représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée,,résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'Associé Unique ainsi représenté a demandé au notaire d'acter:

I. - Que les 3.100 (trois mille cent) actions de la Société avec une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare en avoir été préalablement informé.

II. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et

5. Divers.

Après délibération de l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation antérieure à la présente réunion; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, il est constaté que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique approuve la dissolution et la liquidation de la Société et il est précisé que la présente assemblée est tenue en vue de délibérer sur la liquidation de la Société, tel qu'exposé ci-dessous:

Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique est l'unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique (i) approuve les comptes intérimaires de la Société datés du jour de la présente assemblée et resteront ci-après annexés au présent acte (les «Comptes Intérimaires»), (ii) renonce à nommer un commissaire à la liquidation et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits dans les Comptes Intérimaires, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation;

(iii) l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert à la banque de toutes sommes détenues par la Société;

(iv) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux passifs (y compris toutes dettes fiscales) existants de la Société tels que décrits dans les Comptes Intérimaires sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique, l'Associé Unique ayant acquiescé et consenti à ces transferts; tout passif restant en relation avec la clôture de la liquidation est dûment calculé et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à régler tout passif et toute dette (incluant toute dette fiscale) détenus par la Société qui pourraient exister à la date de la liquidation de la Société, non mentionnés car inconnus, qui sont transférés et transmis avec tout droit, titre, engagement et obligation qui pourraient leur être attachés d'une quelconque manière;

(v) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

Décharge est donnée aux gérants actuels suivants de la Société pour l'exécution de leur mandat de gérants de la Société jusqu'à la passation du présent acte:

- Mme Stéphanie Lynn Ratza, avec adresse professionnelle à 647 Waterbury Lane, CDN - N2V 2C4 Ontario, Canada;

- M. John Scott Pagan, avec adresse professionnelle à Falcon Court, Cambridge, CDN - N1T 1P2 Ontario, Canada; et

- M. Edward James Gardner, avec adresse professionnelle à 7 Montgomerie Mews, Londres, SE23 3QP, Royaume-Uni.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à l'adresse actuelle de The Descartes System Group Inc., une société liée à l'Associé Unique, soit au 120 Randall Drive, Waterloo, Ontario, Canada, N2V 1C6.

Le registre des actions de la Société a ensuite été annulé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout membre de l'office notarial du notaire soussigné afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014121872/185.

(140139636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**International Media & Marketing Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.443.

—

In the year two thousand and fourteen, on the 31 th July,

before me, Maître Blanche MOUTRIER, notary, of Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

there took place an extraordinary meeting of the shareholders of INTERNATIONAL MEDIA & MARKETING SARL, a société à responsabilité limitée [private limited liability company] having its registered office at 12 Boulevard Joseph II, formed pursuant to an instrument executed in the presence of Maître Frank MOLITOR, notary, of Dudelange, dated 19 November 1998, published in the C series of the Mémorial [Official Gazette], number 111 of 23 February 1999, and registered in the Luxembourg Commercial and Companies Registry under No B 67443.

The meeting was opened at 14.00 o'clock and was chaired by Ms Sylvie TALMAS, private-sector employee, having her office address at 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The chair designated Ms Sandra SCHWEIZER, private-sector employee, having her office address at 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, to act as secretary and teller.

The meeting's officers having been thus appointed, the chair stated, and requested the notary formally to note, the following:

I) The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the Company's nationality and transfer of its registered office from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain.

2. Conferment of powers to effect the deregistration of the Company from the Luxembourg Commercial and Companies Registry.

3. Acceptance of the resignation of the manager with effect from the date of the Company's deregistration from the Luxembourg Commercial and Companies Registry and grant of discharge to the manager.

4. Subjection of the decisions proposed to the condition subsequent of refusal by the Spanish authorities, or of any other competent authority, of the transfer of the Company's registered office.

5. Miscellaneous.

II) A presence list was drawn up stating the name of the shareholder present or represented, together with the number of shares held by that shareholder; that list, having been signed by the shareholder or its authorised representative and by the members of the meeting's officiating body, shall be annexed to this document with a view to its being submitted for registration at the same time.

The power of representation conferred by the shareholder represented, endorsed "ne varietur" by the persons present and by the officiating notary, shall remain annexed to this instrument.

III) It was apparent from the said presence list that all the Company's shares, representing the entirety of its share capital of twelve thousand three hundred and ninety four euros and sixty eight cents (EUR 12 394.68), were present or represented at the meeting, which was thus properly constituted with the requisite quorum and capable of validly deliberating on the items on the agenda.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Following deliberation, the meeting adopted, unanimously in each case, the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary meeting of shareholders decides to transfer the registered office, the main establishment and the centre of effective management of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain, and decides that the Company shall adopt Spanish nationality, without, however, that change of nationality and transfer of registered office giving rise, either in law or fiscally, to the formation of a new legal entity in accordance with Directive 2008/7/EC of 12 February 2008.

The said transfer shall not take effect in Luxembourg until such time as an extraordinary meeting of the Company's shareholders has taken place in Spain and that meeting has formally noted and confirmed:

(i) the transfer of the Company's registered office and of its actual centre of operations from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain, and the establishment in Spain of the said registered office and centre of operations, and

(ii) that the Company is subject to Spanish law and to the legal personality of a Spanish company having the legal form of a limited liability company. The Company shall not lose its Luxembourg nationality until the date on which it acquires Spanish nationality.

The extraordinary meeting of shareholders notes that this resolution was adopted in accordance with Article 67-1(1) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The extraordinary meeting of shareholders decides that the new registered office of the Company in Spain shall be located at the following address: S'Aranjassa, Palma de Majorca (Spain), Camí Hostal 38 (antes 119), Código Postal 07199.

*Second resolution*

The extraordinary meeting of shareholders decides to confer on the officiating notary all powers generally, of whatever kind, to arrange for the deregistration of the Company from the Luxembourg Commercial and Companies Registry and to take all steps, submit all requisitions, make all declarations and effect all delegations needed in relation to the cessation of the Company's existence as a company incorporated under Luxembourg law.

*Third resolution*

The extraordinary meeting of shareholders decides to accept the resignation of Mr Holger RICHTER, residing at 12, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, from his office as sole manager of the Company, with effect from the date of the Company's deregistration from the Luxembourg Commercial and Companies Registry, and to grant unto the resigning manager full and complete discharge in respect of the performance of his mandate.

*Fourth resolution*

The decisions taken, as set out above, are subject to the condition subsequent of refusal by the Spanish authorities, or of any other competent authority, of the transfer of the Company's registered office.

*Costs*

All costs, expenses, items of remuneration and charges, in whatever form, arising pursuant to these presents shall be borne by the Company.

There being no further business on the agenda needing to be dealt with, the meeting was then closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

In witness whereof, done and concluded in Luxembourg, on the date first hereinbefore appearing.

And after the above had been read out and explained to those appearing, who are known unto the notary by their surnames, given forenames, civil status and place of residence, they signed this instrument together with me, the notary.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée extraordinaire des associés de "INTERNATIONAL MEDIA & MARKETING SARL" une société à responsabilité limitée avec siège social au 12, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 111 du 23 février 1999 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67443.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la nationalité de la société et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne.

2. Attribution de pouvoirs afin d'opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Acceptation de la démission du gérant avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et décharge au gérant.

4. Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités espagnoles ou toute autre instance compétente.

5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'associé présent ou représenté, ainsi que le nombre de parts qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par l'associé ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg en Espagne et décide que la société adoptera la nationalité espagnole, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive n° 2008/7/EC du 12 février 2008.

Ce transfert ne prendra effet au Luxembourg qu'à partir de la tenue en Espagne d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la société constatant et confirmant:

(i) le transfert du siège social et du siège réel de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne et l'établissement en Espagne de ceux-ci et

(ii) que la société est soumise au droit espagnol et à la personnalité juridique d'une société espagnole sous forme juridique d'une société à responsabilité limitée. La société ne perdra sa nationalité luxembourgeoise qu'à partir de la date où elle aura acquis la nationalité espagnole.

L'assemblée générale extraordinaire des associés constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide que le nouveau siège social de la société en Espagne sera fixé à l'adresse suivante: S'Aranjassa, Palma de Majorque (Espagne), Camí Hostal 38 (antes 119), Código Postal 07199.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques au notaire instrumentaire à l'effet de faire procéder à la radiation de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'effectuer toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations relatives à la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'accepter la démission de Monsieur Holger RICHTER, demeurant au 12, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant unique de la société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'accorder pleine et entière décharge au gérant démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

Les décisions prises ci-dessus sont soumises à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités espagnoles ou toute autre instance compétente.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes requérants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: TALMAS, SCHWEIZER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/08/2014. Relation: EAC/2014/10635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 août 2014.

Référence de publication: 2014122849/157.

(140140405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Siccar Point Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.091.

—

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Siccar Point (Cayman) Holdco I Limited, a company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Companies of the Cayman Islands under number 288892, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Mr. John Weerts, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Siccar Point Energy S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr. John Weerts, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions.

**"A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Siccar Point Energy S.C.A.".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Shareholders' liability

**Art. 6.** The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

## C. Share capital - Shares

**Art. 7.** The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares consisting of thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") having a par value of one euro (EUR 1) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8.** The authorised capital, excluding the share capital, is set at one hundred millions euro (EUR 100,000,000), consisting of one hundred millions (100,000,000) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the Manager is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

**Art. 9.** All shares of the Company shall be issued in registered or bearer form.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Certificates of bearer shares shall be signed in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Bearer share certificates shall contain all information required by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

The Management Shares are not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 11 of these articles of incorporation.

Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, and (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company. The transfer of bearer shares occurs by the mere delivery of the related share certificate.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 10.** Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 16.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these articles of incorporation or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting. Such notice shall notify such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

## D. Management

**Art. 11.** The Company shall be managed by Siccar Point Energy S.à r.l., aforementioned, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and sole manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a shareholder, is appointed in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

**Art. 12.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

**Art. 13.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by its duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

**Art. 14.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Manager

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

### E. Supervision

**Art. 15.** The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

Any meeting of the Supervisory Board may be convened by any of its members or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least half of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Company may appoint an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), which will replace the Supervisory Board.

The independent auditor is appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration and the term of his office. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

### F. General meetings of shareholders

**Art. 16.** The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the thirty-first day of May at 10:00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. In respect of shares in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to such shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

### G. Accounting year - Balance sheet

**Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10 %) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will decide how remainder of the annual net profits will be disposed of.

The general meeting of shareholders or the Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager or the Supervisory Board no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### H. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 19.** These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

### I. Liquidation

**Art. 20.** In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

### J. Applicable law

**Art. 21.** For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Transitory Provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

2. The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2015.

*Subscription and Payment*

The capital has been subscribed as follows:

| Name of Subscriber | Number of subscribed shares |
|---|---|
| Siccar Point Energy S.à r.l. | 1 Management Share |
| Siccar Point (Cayman) Holdco I Limited | 30,999 Ordinary Shares |

All the shares are fully paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*General meeting of shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold a general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The independent auditor for the Company shall be Deloitte Audit, a Luxembourg company registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 67895, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg. The independent auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2014.

*Second resolution*

The registered office of the Company is set at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Siccar Point (Cayman) Holdco I Limited, une «company limited by shares», constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Companies des Iles Caïmans sous le numéro 288892, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cyman KY1-9005, Iles Caïmans,

ici représentée par Monsieur John Weerts, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Siccar Point Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et sur le point d'être enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur John Weerts, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1 er .** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des billets à ordre.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Siccar Point Energy S.C.A.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires, La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### B. Responsabilité des actionnaires

**Art. 6.** L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

### C. Capital social - Actions

**Art. 7.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions, composées de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et par une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 8.** Le capital autorisé, excluant le capital social, est fixé à un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000), représenté par cent millions (100.000.000) Actions Ordinaires avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le Gérant est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 9.** Toutes les actions seront émises sous la forme nominative ou au porteur.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Les certificats d'actions au porteur sont signés en conformité avec les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les certificats d'actions au porteur devront contenir toutes les informations prescrites par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la loi.

Les Actions de Commandité ne peuvent être transférées, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 11 des présents statuts.

Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société. Le transfert d'actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre correspondant.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

**Art. 10.** Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou tel que prévu par un accord écrit qui peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées ne confèrent ni droit de vote, ni droit à recevoir des dividendes ou du boni de liquidation. Les actions rachetables peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de l'Article 16.

Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le Gérant considérera comme étant justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par le Gérant au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être effectuée au moyen d'annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires. Cette notification devra indiquer au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat ainsi que les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour leur rachat. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

## D. Gérance

**Art. 11.** La Société sera administrée par Siccar Point Energy S.à r.l., mentionnée ci-dessus, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant unique de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin qu'il exécute les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 12.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par ses représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

**Art. 14.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

## E. Surveillance

**Art. 15.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Toute réunion du Conseil de Surveillance peut être convoquée par chacun de ses membres ou par le Gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

La Société peut nommer un réviseur d'entreprises agréé qui remplacera le Conseil de Surveillance.

Le réviseur d'entreprises agréé est nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération et la durée de son mandat. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

## F. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 16.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du Conseil de Surveillance.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le trente-et-unième jour de mai, à 10h.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Pour les actions nominatives émises par la Société, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à ces actionnaires au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement participer à l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

**G. Exercice social - Bilan**

**Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Le Gérant ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire

**H. Modification des statuts de la société**

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

**I. Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

**J. Loi applicable**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

*Souscription et Paiement*

Le capital a été souscrit comme suit:

| Nom des souscripteurs | Montant des actions souscrites |
|---|---|
| Siccar Point Energy S.à r.l. . . . . | 1 Action de Commandité |
| Siccar Point (Cayman) Holdco I Limited . . . . . | 30.999 Actions Ordinaires |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

*Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires et ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera Deloitte Audit, une société luxembourgeoise immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2014.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WEERTS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30602. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121883/610.

(140139300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Adecoagro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

—

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle*

En date du 16 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2015 approuvant les comptes de l'exercice social qui prendra fin au 31 décembre 2014.

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Mariano Bosch et Monsieur Plinio Musetti en tant qu'administrateurs de la Société. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017

L'assemblée a également décidé de comme suit:

- de nommer Monsieur Daniel C. Gonzalez, né le 25 décembre 1969 à Buenos Aires, Argentine, demeurant professionnellement au Gelly 3368 11E, CP 1425 Buenos Aires, Argentine, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

- de nommer Monsieur Dwight Anderson, né le 11 mars 1967 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 320 Park Avenue, 27 th floor, NY 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

- de nommer Monsieur Walter Marcelo Sanchez, né le 23 juin 1961 à Buenos Aires, Argentine, demeurant professionnellement au Fondo de la Legua 936, B1640EDO Martinez, Argentine, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

- de ne plus renouveler le mandat de Monsieur Julio Moura Neto en tant qu'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117591/33.

(140134699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Lux Property Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.739.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2014117483/10.

(140134540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**ALPINE-ENERGIE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 15.850.

—

*Auszug aus dem Protokoll zur Generalversammlung der Gesellschafter*

Am 30. Juni 2014 wurde folgendes beschlossen:

Her Vincent KOS, geboren am 27/05/1969 in Rocourt (Belgien), wohnhaft in 464 route de Longwy L-1940 Luxembourg, wird mit Wirkung zum 01/07/2014 als Geschäftsführer der Alpine Energie Luxembourg Sàrl bestellt. Herr Kos vertritt die Geselschaft gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer oder Prokuristen.

Herr Markus Popp vertritt mit Wirkung zum 01/07/2014 die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer oder Prokuristen.

Itzig, den 25. Juli 2014.

Für die Richtigkeit des Auszugs

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014121016/17.

(140139546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Viola Atelier Floral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9457 Landscheid, 1, am Wisegronn.

R.C.S. Luxembourg B 189.180.

—

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Tanja HERRMANN, fleuriste, née le 01 novembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-9456 Hoesdorf, 16, Maison.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle déclare constituer comme suit:

« **Art. 1 er .** Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'horticulteur-fleuriste, d'un magasin de fleurs, de plantes, d'articles de décorations et d'arrangements, l'exploitation d'une pépinière avec vente des articles de la branche et des accessoires y relatifs, ainsi que le commerce en général.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «Viola Atelier Floral S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Tandel.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-sept euros (EUR 127.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés la comparante préqualifiée, Madame Tanja HERRMANN, déclare souscrire et libérer intégralement les cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-sept euros (EUR 127.-) chacune, et libérer ces parts sociales intégralement par un apport en nature comme décrit ci-après d'un montant total de douze mille sept cents euros (EUR 12.700.-). (ci-après le «Souscripteur»).

A partir du prix de souscription, un montant total de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) est affecté au capital de la Société.

*Description de l'apport*

L'apport apporté (l'«Apport») est composé comme suit:

- un véhicule de marque PEUGEOT, catégorie CAMIONNETTE (N1), type BOXER, numéro de châssis VF3YCUMFB12310924. Cet apport représente un montant de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-);

L'Apport représente un montant total de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Preuve de l'existence et la réalisation effective de l'apport*

La preuve de la propriété de cet Apport a été justifiée au notaire instrumentant par l'associée unique, Madame Tanja HERRMANN, préqualifiée, au moyen d'une copie du contrat d'achat dudit véhicule, dont il ressort que Madame Tanja HERRMANN est la véritable propriétaire dudit véhicule.

La valeur de cet Apport en nature représente un montant total de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-). L'existence, l'exactitude et la disponibilité de l'apport en nature se dégagent d'une attestation sous seing privé de l'associée unique de la Société, Madame Tanja HERRMANN, préqualifiée, datée du 18 juin 2014, dont une copie de cette attestation restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associée unique, Madame Tanja HERRMANN, pré-qualifiée, a déclaré que le prédit Apport en nature est fait libre de tous dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés (y compris la réserve de propriété), et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités (administratives) nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société, dont plus particulièrement celle relative à l'immatriculation des véhicules - objet de l'apport - au nom de la Société.

Le Souscripteur décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prédit Apport en nature et des passifs existants, dont il déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est appelé aux fonctions du gérant pour une durée indéterminée:

Madame Tanja HERRMANN, fleuriste, née le 01 novembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-9456 Hoesdorf, 16, Maison.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9457 Landscheid, 1, am Wisegronn.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: T. HERRMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 août 2014. Relation: DIE/2014/9845. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014123279/173.

(140141439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**taxINvest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 183.767.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014117507/10.

(140135091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG



**Novaluxco 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.762.

—

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Novaluxco 1 S.A., a société anonyme having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L- 2420 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés ("RCS") in Luxembourg under number B 158.762 (the "Company"), incorporated by deed of prenamed notary dated 31 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 949 of 10 May 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 27 October 2011 by deed of the prenamed notary published in the Mémorial number 3094 of 16 December 2011.

The meeting was presided by Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Farida HAMMI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sophie Wegmann, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of forty-eight million six hundred fifty-four thousand (48,654,000) shares in issue, forty-eight million six hundred thirty-four thousand (48,634,000) shares were represented at the present meeting.

III. The extraordinary general meeting was duly convened by convening notices sent by registered mail on 18 July 2014 to all the shareholders inscribed on the shareholders' register of the Company on 18 July 2014 so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

*Agenda*

1. Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it;

2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the RCS in Luxembourg under number B 142389, as liquidator of the Company, determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10 th August 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator by the general meeting of shareholders of the Company.

After having carefully considered the documents mentioned here above, copies of which have been tabled at the meeting and will remain attached to this deed, the following resolutions were passed by unanimous vote of the shareholders:

*First resolution*

The Meeting resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

*Second resolution*

The Meeting resolved to appoint as liquidator Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the RCS in Luxembourg under number B 142389, and to grant him the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10 th August 1915 on commercial companies (as amended).

The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law.

It may, under its responsibility, for specific operations of contracts, delegate to one or more proxies part of its powers to determine.

The liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceeds that it would consider appropriate.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200,-).

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed this original deed with us, the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Novaluxco 1 S.A. (la «Société»), une société anonyme, dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg («RCS») sous le numéro B 158.762, constituée par acte du notaire précité en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 949 du 10 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 Octobre 2011 par acte du notaire précité publié au Mémorial numéro 3094 du 16 décembre 2011.

L'assemblée a été présidée par Jennifer Ferrand, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Farida HAMMI, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Sophie Wegmann, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que sur les quarante-huit millions six cent cinquante-quatre mille (48.654.000) actions émises, quarante-huit millions six cent trente-quatre mille (48.634.000) actions émises sont représentées à la présente assemblée.

III. L'assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis de convocation envoyés par courrier recommandé le 18 juillet 2014 à tous les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires de la Société le 18 juillet 2014, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

*Ordre du jour*

1. Décision de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre;

2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social s'élevant à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 142.389, en tant que liquidateur de la Société, détermination des pouvoirs du liquidateur et octroi des pouvoirs les plus larges et notamment de ceux énoncés dans les articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) au liquidateur par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir attentivement examiné les documents mentionnés ci-dessus, dont une copie a été présentée à l'assemblée et restera annexée au présent acte, les actionnaires ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre (la Société subsistant uniquement aux fins de la liquidation).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social s'élevant à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

B 142.389, et de lui octroyer les pouvoirs les plus larges et notamment ceux énoncés dans les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'Assemblée a décidé d'autoriser le liquidateur à l'avance à signer les actes et conclure les opérations énoncées à l'article 145 de ladite loi sans autorisation spéciale, si la loi requiert cette autorisation.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques de contrats, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs à déterminer.

Le liquidateur est autorisé, dans les limites prescrites par la loi, à procéder au paiement de tout produit de liquidation intérimaire qu'il considérerait opportun.

Les points portés à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une résolution, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison des résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Après lecture faite du présent document aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: J. FERRAND, F. HAMMI, S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 août 2014. Relation: DIE/2014/9978. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 août 2014.

Référence de publication: 2014125830/133.

(140142635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---

**Immobilière Justicia 2026, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 97.701.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014121491/10.

(140139491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Immobilière du Rhin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 94.197.

—

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue le 8 juillet 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Maître Brigitte Louise POCHON, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014121490/17.

(140139259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**AI RGL(Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 189.186.

—

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

"AI Global Investments & CY S.C.A.", a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 July 2014.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "AI RGL (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at eighteen thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 18,200.00) represented by eighteen thousand two hundred (18,200) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

**6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

**7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

**13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.513.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

**14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1 st January each year and ends on the 31 st of December the same year.

**15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

**17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

*Subscription and payment*

The eighteen thousand two hundred (18,200) shares have been subscribed by "AI Global Investments & CY S.C.A.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 18,200.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

*Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;

- Mrs. Linda HARROCH, born on May 10, 1973 in Casablanca, Marocco, residing in 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Laurent HENEN, born on September 22, 1976 in Verviers, Belgium, residing at 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

«AI Global Investments & CY S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 juillet 2014.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme et nom.** Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de "AI RGL (Luxembourg) S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**3. Objet.** L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de dix-huit mille deux cents dollars canadiens (CAD 18.200,00) représenté par dix-huit mille deux cents (18.200) parts sociales, d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1,00) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

**6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

**7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

**10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

**11. Agent des gérants.** Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

**13. Résolutions des associés.**

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

**14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**15. Distribution des parts.**

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**16. Dissolution et liquidation.** La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

**17. Interprétation et loi luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

*Souscription et libération*

«AI Global Investments & CY S.C.A.», prénommée, a souscrit l'ensemble des dix-huit mille deux cent (18.200) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille deux cent dollars canadiens (CAD 18.200,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Laurent HENEN, né le 22 septembre 1976 à Verviers, Belgique, demeurant au 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10602. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014122121/491.

(140141613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**COMPANY Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4734 Pétange, 21, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.781.

—

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COMPANY Consulting S.A.", actuellement sans siège social, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2876 du 15 novembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.781,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Luis Manuel DOS SANTOS PEREIRA, dirigeant de sociétés, demeurant au 43, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Luis Manuel DOS SANTOS PEREIRA, dirigeant de sociétés, demeurant au 43, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Fixation de l'adresse de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Pétange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée fixe l'adresse à L-4734 Pétange, 21, avenue de la Gare.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, DOS SANTOS PEREIRA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juillet 2014. Relation: LAC / 2014 / 33850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117114/50.

(140134591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck